

# Histoire de la musique 601

## Fiche de cours



Nombre de crédits : **4**  
Prérequis : -  
Corequis : -

### Activité(s) d'apprentissage :

Type	Description	Quadri.	Pond.
Cours	Histoire de la musique	Q2	1
Cours	Histoire de la musique	Q1	1

### Description :

#### Acquis d'apprentissage et objectifs

-Fixer les références fondamentales permettant la compréhension de l'évolution générale de la musique occidentale et de ses systèmes musicaux (langages, formes, genres etc.) ;

\*1,2,3,4,6

-Découvrir la richesse du patrimoine musical occidental en relation aux problématiques culturelles de chaque époque et leur potentiel d'actualité ; s'informer avec discernement ;

\*1,3,4,6

-Donner des clés pour jauger la valeur intrinsèque ou l'importance historique de certaines créations, de certains courants du passé et apprendre à établir une hiérarchie tout en gardant un esprit d'ouverture aux remises en question

\*1,3,4,6

-Apprendre à penser et sentir la musique face aux traditions et aux innovations successives de l'histoire dans une juste évaluation des rapports entre individu et collectivité

\*1,2,3,4,5,6

#### Sources et Contenu

L'unité d'enseignement est consacrée à l'histoire de la musique occidentale depuis l'Antiquité jusqu'au 19e siècle. Elle vise à stimuler les étudiants à acquérir une culture musicale de base et à la mettre en forme, en percevant le développement des langages musicaux (styles, genres, formes, pratiques), en s'appuyant sur des références incontournables à mémoriser (compositeurs, œuvres, dates), et en traçant des liens avec l'histoire culturelle au sens large (histoire politique, économique et sociale; histoire de la pensée et des cultures) pour découvrir les significations de la musique dans le passé.

\*2,4,6

#### Méthode

-Cours hebdomadaires avec exposés par le professeur, illustrés par des exemples audiovisuels commentés, lectures et analyses de partitions;

-Syllabus (ou notes de cours) mis à la disposition des étudiants, contenant la liste des extraits musicaux écoutés au cours (à réécouter chez soi). Pour rappel : les notes de cours établies par le professeur permettent de réussir les examens mais elles ne remplacent pas pédagogiquement le bénéfice d'assister au cours où les informations sont plus détaillées et explicites.

-Si nécessaire, des petits travaux écrits (rédactions ou synthèses) sont demandés aux étudiants pour les préparer à l'examen.

#### Evaluation

Cours (Culture musicale de base / volet A): un examen écrit est organisé à la fin du premier quadrimestre portant sur la matière de l'activité d'apprentissage terminée. Cours (Culture musicale de base / volet B) : un examen écrit est organisé à la fin du deuxième quadrimestre portant sur la matière de l'activité d'apprentissage terminée.

Résumée dans des syllabus mis à la disposition des étudiants, la matière de ces examens comprend les extraits musicaux entendus aux cours : une présence régulière des étudiants aux cours est donc très recommandée. Comme pour tous les cours généraux, dans le cadre des épreuves écrites, il est attendu que les étudiants démontrent une assimilation compétente et personnelle du contenu et des méthodes du cours. L'étudiant évitera donc une réponse toute faite. Sauf avis contraire, lors des examens, l'usage des moyens de

télécommunication n'est pas admis.

En préparation des examens, quelques exercices de rédaction ponctuels peuvent être demandés par le professeur à titre de « travaux écrits ». Ceux-ci compteront maximum pour 25% des points.

\*Références au Cadre de Compétences Musique

---